

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mercredi 30 mars 2016 Par suite d'une convocation en date du 17 mars 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 30 mars 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 13 En exercice : 13 Présents : 13 Votants : 13 Délibération n°D_2016_03_30_19</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chaine, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absente ayant donné procuration : Mme Sandrine Jallin à Mme Maryline Derouet Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Nathalie Venancio est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Création du budget annexe « Lotissement Les Terrasses de Sarzin »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la création du lotissement de quatre lots à Sarzin dénommé « Les Terrasses de Sarzin ». Il indique que Monsieur le Trésorier l'a informé de l'obligation de créer un budget annexe, assujéti à la TVA de droit, afin de bien individualiser les opérations relatives à l'aménagement et à la commercialisation desdits lots.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 15 mars 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide la création au 1er janvier 2016 du budget annexe relatif à la création et à la gestion du lotissement « Les Terrasses de Sarzin » et sera dénommé « Budget annexe Les Terrasses de Sarzin ».
- dit que ce budget sera assujéti de droit à la TVA et relèvera de la nomenclature M14 « lotissement »,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'enregistrement des différentes formalités administratives relatives à cette décision.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le percepteur de Frangy.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 31 mars 2016</p> <p>Et de la publication le : 31 mars 2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 31 mars 2016</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
--	--


